



16 Janvier 2008
www.neteco.com

Publié par **Julien Lalande & Alexandre Habian** le **Mercredi 16 Janvier 2008**

Joli succès pour l'appel à candidatures lancé par le CSA - et qui s'est clôturé hier - pour la Télévision Mobile Personnelle (TMP) en France ! Alors que treize canaux sont disponibles, le CSA a reçu plus de trente dossiers. Il devra trancher d'ici avril 2008 pour un lancement d'ici l'été.

Trois chaînes publiques ont d'ores et déjà acquis leur droit d'entrée. En effet, l'Etat a fait valoir son droit de préemption pour France 2 et Arte. Le nom de la troisième sera connue prochainement. Tous les opérateurs traditionnels sont là, de TF1 à Canal+, en passant par M6, NRJ et NextradioTV. La surprise vient de l'opérateur télécom Orange, du titre de presse Les Echos et de la start-up Mobibase qui ont chacun déposé un dossier.

Ainsi, Orange postule pour deux chaînes : l'une destinée aux jeunes adultes, l'autre consacrée à des informations sportives. Le groupe Les Echos s'est lui associé à L'Equipe TV et Equidia pour proposer une chaîne centrée sur le sport et l'information.

Le groupe M6 postule avec M6, W9 et Téva. Canal+ est candidat avec Canal+, i-TELE et Infosport. TF1 propose TF1, Eurosport, LCI et TMC. Le groupe AB postule lui aussi avec TMC, qu'il détient à parité avec TF1, mais aussi NT1 Remix, une déclinaison de sa chaîne TNT. Lagardère a déposé pas moins de six dossiers : quatre proviennent de chaînes déjà existantes (Gulli, Canal J, Virgin 17 et MCM Top) et deux seraient des créations, l'une à destination des femmes et une autre « participative » baptisé MTP pour « Ma Télévision Personnelle ».

NRJ et Bolloré ont proposé leur chaîne de la TNT : NRJ 12 et Direct 8. Enfin, NextRadioTV postule pour BFM TV et pour deux nouvelles chaînes : RMC Sport, centrée sur l'actualité sportive, et TBFM, consacrée aux informations économiques et financières. A noter enfin que les groupes pourront obtenir au maximum trois canaux.

En marge du dépôt des dossiers pour obtenir un ou plusieurs canaux de la TMP, huit groupes de média (AB Groupe, Bolloré, Groupe Canal +, Lagardère Active, Groupe M6, Next Radio, NRJ et TF1) ont décidé de s'associer pour créer une « charte pour l'essor de la Télévision Mobile Personnelle en France ». Celle-ci propose de mettre en place avec les industriels et les distributeurs un modèle coopératif de financement du réseau et son exploitation. Car les seuls revenus publicitaires ne devraient pas leur permettre de rentabiliser leur investissement.

Cette charte vise à proposer des « programmes attractifs », « une couverture de l'intérieur des bâtiments (dans la première pièce) ainsi que les transports, tout particulièrement les transports urbains (métro) », le tout sur « un large choix de terminaux » et à des « prix attractifs ». Pour le moment, seuls NRJ et Bolloré, avec NRJ 12 et Direct 8, sont en faveur d'une diffusion gratuite de leurs programmes sur la TMP.